

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 14 (1926)
Heft: 1

Artikel: Les comtes de Gruyère et les guerres de Bourgogne [suite]
Autor: Despond, Marcelle
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817496>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES COMTES DE GRUYÈRE ET LES GUERRES DE BOURGOGNE

par MARCELLE DESPOND

(Suite)

Le 18 novembre déjà, le comte se présentait à Berne avec cinq nobles du pays de Vaud, en donnant l'assurance qu'il chercherait, à l'avenir, à empêcher tout passage de troupes lombardes, pour autant que c'était en son pouvoir. Le Conseil répondit en substance ce qu'il avait déjà écrit au comte auparavant. Schilling nous raconte avec un plaisir tout particulier l'accueil très sec, et même grossier qu'on leur fit (*das wart mit inen ruch gerett !*) tandis que le conseil lui-même, dans une relation adressée à l'avoyer Nicolas Diesbach déclare qu'on ne leur avait pas parlé aussi rudement que les circonstances l'auraient exigé : « Und haben si damit lassen scheiden und nit so ruch mit inen gredt, als sich nach gestalt der ding geburt hett ¹ ». Toute la question est de savoir où commençait la rudesse pour des Bernois de ce temps-là. Les passages de Lombards devinrent un peu moins fréquents, ils ne cessèrent pas pour autant ; au mois de juillet 1475, Berne en signalait de nouveau un de 5000 ².

Si l'envoi de troupes lombardes ou italiennes en Bourgogne par la Savoie indisposait les Suisses contre la du-

¹ A.C.B. Teutsche Miss. C, 331 (*Domino sculteto*) et 337 (à Gessenay). *Schilling* I, 276 et 279, note 1.

² Ibidem. Ratsmanual du 29 juillet 1475.

chesse de Savoie, il est curieux de constater qu'il ne nuisait en aucune façon aux bonnes relations entre Berne et le duc de Milan. Bien au contraire, Berne s'employait même, dans la mesure de ses moyens, à régler les différends qui s'élevaient fréquemment entre le duc et les cantons primitifs pour des questions d'intérêts privés ¹. C'est peut-être dans cet ordre de négociations qu'il faut ranger une offre de médiation, faite par le comte de Gruyère au duc de Milan, au mois de février 1474. Il ne nous reste à ce sujet, qu'une lettre du duc à son ambassadeur à Chambéry, Appiano. C'est cet Appiano qui avait reçu l'offre du comte et qui l'avait transmise à son maître. Galeazzo le charge de remercier François de Gruyère de sa proposition ; « momentanément, il n'en a pas besoin, car il attend l'arrivée d'un messager bernois, mais il sait gré au comte de l'amour qu'il porte aux choses de Milan ² ».

Les rapports de Berne avec la Savoie, déjà sérieusement ébranlés, subirent encore le contre-coup fâcheux d'une affaire en soi purement ecclésiastique ³. Berne relevait de l'évêché de Lausanne, dont le titulaire était, depuis 1472, le cardinal Julien de la Rovère, le futur pape

¹ Dürer, Galeazzo-Maria Sforza, p. 309.

² A.F. Copies milanaïses, n° 3. Lettre du duc de Milan à Appiano Pavie, le 14 février 1474. « Alla tua de XI, pur de questo de quanto te ha dicto el conte de Gruera de interponerse con Suiceri per assestare le cose nostre, dicemo che piu di fa fo da nuy uno ambasciatore de Bernesi con lettere ample in quella materia, qual ando da Roma et in là tornato doveva andare con certe conclusioni circa questa facenda da Bernesi. Esso deve essere qua de giorno in giorno. Venuto ch'el sia, responderemo et poi te avisaremo de quanto succedera, non recusando l'opera et mezanità de esso conte s'el bisognerà, el quale reingratiarà da parte nostra de la sua bona dispositione et amore ch'el ne porta. La sua lettera che li scrive Bernesi, te remandiamo qui inclusa perchè gli la rendi. »

³ von Rodt I, 296 et 552. Ruchat, Abrégé de l'histoire ecclésiastique du Pays de Vaud, p. 75-77. Mémorial de Fribourg, VI, p. 200 ss. Schilling II, 82, note 2.

Gabotto II, 131-32.

A.E.F. Comptes des trésoriers, n° 142 (1474 II).

Jules II, qui, ne résidant pas dans son diocèse, devait avoir un remplaçant. Berne avait fait nommer comme administrateur un de ses protégés, Burkhard Stör, prévôt d'Amsoldingen, mais ce choix ne fut pas ratifié par le chapitre de Lausanne, pas plus que par Yolande et son beau-frère, le comte de Romont, baron de Vaud.

C'est probablement déjà à cette affaire que se rapporte une mention du Ratsmanual de Berne, du 13 juillet 1473 : « Berne avait reçu des nouvelles du pape et du cardinal et voulait en discuter avec le comte de Gruyère et le chapitre de Lausanne ».

Les partis s'obstinaient. Le duc de Bourgogne prit parti pour le comte de Romont, ce qui ne fit qu'aggraver l'affaire et lui donner un caractère plus nettement politique. Au mois d'avril 1474, Berne pria la duchesse de Savoie et le comte de Gruyère d'aider le nouvel administrateur à prendre possession de sa charge, en leur faisant remarquer que cette nomination avait été faite simplement pour se mettre en règle avec les ordonnances papales, qui enjoignaient à un évêque non résident de se faire remplacer¹.

Le fait était exact, mais on ne voit pourtant pas bien de quel droit, Berne prétendait procéder, à elle seule à cette élection ; c'était, malgré tout, une provocation à l'égard de la Savoie, que l'évêché de Lausanne regardait aussi bien que Berne.

Fribourg s'occupa aussi de ce litige et travailla dans le même sens que le comte de Gruyère, c'est-à-dire dans un sens de conciliation². En juin 1474, Berne convoqua à une grande « journée » à Lausanne³, le prieur de Montricher, gouverneur de Vaud⁴, le comte de Gruyère et ses combourgeois de Fribourg et Soleure, pour liquider la question.

¹ A.C.B. Ratsmanual du 14 avril 1474.

² A.E.F. Cptes trës., n° 142 (1.474 I). « Item a Jacob Bugniet tramis a Gruyère par devers mons. le mareschal pour le fit de le-veschie, pour 2 jors à 2 ch., 56 sols.

³ A.C.B. Ratsmanual du 7 juin 1474.

⁴ Jean de Vergy, seigneur de Montricher. *Büchi*, Miss. p. 23.

Cette entrevue mit momentanément fin à la querelle, en consacrant la nomination de Burkhard Stör. L'attitude de Berne n'avait pas dû rassurer outre mesure la duchesse sur les intentions des Suisses à son égard. Quant au comte de Gruyère, il penche toujours davantage vers la puissante Berne. C'est ce qui ressort de la lettre d'invitation que le Conseil bernois avait envoyée au comte avant la journée de Lausanne, et dans laquelle on loue François de Gruyère du zèle tout particulier qu'il a déployé dans cette affaire ¹.

Gruyères se trouvant sur l'une des routes qui allaient de Berne à Genève et de là en France, le comte avait fréquemment à recevoir de hauts personnages qui faisaient une halte à son château. Une ambassade autrichienne, qui se rendait probablement à la cour de France ², passa à Berne le 11 mai 1474 et traversa le territoire gruyérien. Le comte l'accompagna, ou tout au moins la fit accompagner, jusqu'à sa sortie du comté, ainsi qu'il l'avait promis ³.

Quelques mois plus tard, une autre ambassade passait par le même chemin. Il s'agissait des délégués français qui avaient négocié, à Feldkirch, l'accord franco-suisse, accord ratifié à Lucerne, le 26 octobre 1474. Les « orateurs » du roi étaient Garcias Faur, Louis de Saint-Priest et Antoine de Mohet. Ils étaient accompagnés par le célèbre avoyer bernois, Nicolas Diesbach, qui s'en allait vers le roi de France, muni d'instructions de la part de Berne et des Suisses ⁴. Le comte de Gruyère était chargé de s'oc-

¹ A.C.B. Lat. Miss. A, (7 juin). « ...Et quia principalis fiducie basim Vestra in Magnificentia locamus, tandem hortamur, ut propria in persona die Sabbati proxima ad noctem Friburgi, vel die Solis vesperarum tempore Lausanne comparere dignetur... » *ibid.* fol. 273.

² Dürr, Galeazzo-Maria Sforza, p. 287.

³ A.C.B. Ratsmanual du 7 mai 1474. « An die von Friburg, min hern von Oesterreich botten kommen am zinstag zum imbiss dar. An min hern von Greysers das er miner herren von Oesterreich botten beleit, als er zuogesagt hatte. »

⁴ Mandrot, Etude VIII, p. 170-182.

cuper d'eux à leur passage et de leur faire donner une escorte sur son territoire ¹.

VI

La déclaration de guerre.

Les premières opérations militaires.

Tout était prêt pour l'ouverture des hostilités, depuis que Berne avait réussi à faire aboutir la dernière alliance entre le roi et les Confédérés. Ce fut Berne aussi qui se chargea d'envoyer la déclaration de guerre ; le duc de Bourgogne la reçut le 29 octobre 1474 devant Blamont, où il se trouvait avec son armée.

Le 28 octobre déjà, le Gessenay avait reçu de Berne l'ordre de mettre sur pied les contingents qu'il devait fournir en cas de guerre. Le comte de Gruyère ne prit pas part à ces premières expéditions, mais sa situation n'en devenait pas moins très difficile. Il le comprit encore mieux au commencement de l'année suivante. Le 2 janvier 1475, les Fribourgeois, aidés des Bernois, commencèrent la guerre à la porte de son comté, en s'emparant du château d'Illens, possession de Guillaume de la Baume, gentilhomme savoyard ². C'était une grave provocation à l'adresse de la Savoie, surtout de la part de Fribourg, ville savoyarde. Aussitôt qu'ils eurent appris la nouvelle, Philippe de Bresse et François de Gruyère se rendirent de leur propre chef à Berne pour éviter une rupture avec la Savoie ³.

La prise d'Illens avait dû effrayer la duchesse de Savoie et la rendre encore plus désireuse de rester en bons termes avec les Suisses. En septembre 1474, elle s'était déjà offerte comme médiatrice entre le duc de Bourgogne

¹ A.C.B. Ratsmanual du 30 octobre 1474.

² v. *Rodt* I, 341, *Berchtold* I, 366 ; *Daguet*, 142 ; *Büchi*, *Freiburgs Bruch* 122.

³ *Gingins*, *Episodes*, p. 157 ; *Daguet*, 142 ; *Büchi*, *ibid.*, 123.

et les Confédérés ¹. Aussi ne s'opposa-t-elle pas au début aux pourparlers qui s'engagèrent, à la suite de la prise d'Illens, entre les Bernois et quelques personnages savoyards, dont le comte de Gruyère, agissant à titre officieux.

Des conférences eurent lieu à Lausanne du 21 au 28 janvier. Du côté savoyard, Philippe-Monseigneur et le comte de Gruyère jouaient le rôle principal. Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève, et Janus, comte de Genève y prirent également part, sur l'invitation de leur frère, le comte de Bresse ². La duchesse avait délégué son secrétaire particulier, Jean Du Pont, grâce auquel nous sommes renseignés sur le détail des délibérations ³.

(A suivre)

¹ *Tillier* II, 116. Elle avait envoyé à la diète de Lucerne Antoine Champion, Humbert Cerjat, Petermann Pavillard et Jean Du Pont.

² Jean-Louis de Savoie à Yolande. *Gingins*, Dépêche I, 13.

³ Rapport de Jean du Pont à la duchesse de Savoie (*Gingins*, Dépêches I, 13). *Büchi*, loc. cit. 123.

FRAGNIÈRE FRÈRES, ÉDITEURS, FRIBOURG

- D^r PIERRE AEBY : Cours de droit commercial.** 8°, 134 pages Fr. 4.—
- Nova et Vetera.** *Revue catholique pour la Suisse romande*, paraissant tous les trois mois en fascicules d'env. 80 pag.
Abonnement annuel » 9.—
- L'ABBÉ FROSSARD : La Lettre du Catéchisme expliquée par demandes et par réponses, avec des exemples.** Deux vol.
Par volume » 2.—
- D^r E. DÉVAUD : Guide de l'enseignement primaire. Didactique générale** » 2.50
- E. DE VEYEV et ANT. BERSSET : Botanique agricole**, 8° 200 pages, 2 planches hors texte et tableaux synoptiques, relié mi-toile, III^e édit. » 6.50
- VICTOR H. BOURGEOIS : Fribourg et ses monuments, Guide archéologique et historique de la ville de Fribourg**, 208 pages et 108 illustrations. Broché » 6.—
Relié, pleine toile » 8.50
- Nouvelles Etrennes fribourgeoises 1926** » 1.50
- D^r G. CASTELLA : Histoire du canton de Fribourg, des orig. jusqu'en 1857.** Gd in-8°, 640 p. Illustré. Broché » 18.—
- Guide de la Gruyère**, (Société pour le développement de la Gruyère). 52 pages de texte, 12 pages d'illustration en héliogravure et une carte » 1.—
- H. DE VEVEY : Anciens ex-libris fribourgeois armoriés.**
Edition luxe, numérotée. » 25.—
- GONZAGUE DE REYNOLD : La Suisse une et diverse.** 8°, 300 pages » 5.—
Ed. numérotée sur hollandaise van Gelder. » 25.—
- Le couronnement de Notre-Dame de Bourguillon** » —.90
(5 ex. = 80 ct.; 10 et plus = 70 ct.)
- MGR J. FRAGNIÈRE : Commentaire des Litanies du Sacré-Cœur.**
In-12, 344 pages. — Broché » 4.50
Reliure soignée, toile » 9.—
- R. P. J. BERTHIER : La divine Comédie.** Traduction littérale, avec notes. 568 p., 4 planches. Broché » 10.—
- Catholicisme et Vie internationale**, publié à l'occasion du centenaire du cardinal Mermillod. Gd. 8°, 198 pages.
Broché » 7.—

Ouvrages de S. G. Monseigneur BESSON

- Monasterium Acaunense, Etudes critiques sur les origines de l'abbaye de St-Maurice en Valais.** Gd in-8° » 8.—
- Nos origines chrétiennes, Etude sur les commencements du Christianisme en Suisse romande.** Gd in-8°, édition de luxe, richement illustrée. » 16.—

Cailler

CHOCOLAT AU LAIT

LA PLUS GRANDE VENTE DU MONDE

Banque de l'Etat de Fribourg

Agences :

St. Pierre à Fribourg, Bulle, Châtel, Chiètres, Domdidier, Estavayer, Farvagny, Morat, Romont et Tavel

Capital Frs: 30,000,000.—



GARANTIE DE L'ETAT



AGENCE DE LA BANQUE NATIONALE SUISSE

Ouverture de crédits avec garanties hypothécaires dans le canton de Fribourg,
nantissement, cautionnement, gage du bétail, etc.

Paiement et émission de chèques, mandats, lettres de crédit.

Change de monnaies étrangères.

Exécution d'ordres de bourse et placement de capitaux.

Gérance de fortunes et renseignements.

Encaissement de coupons et de titres remboursables.

Dépôts ouverts de titres avec contrôle de tirages.

Souscription aux émissions.

Location de casiers dans ses coffres-forts (Safes construits par la maison
Fichet, à Paris), à partir de 4 fr. par trimestre et de 8 fr. par an.

Reçoit des dépôts d'argent:

contre Obligations, au porteur ou nominatives, }
en Comptes de dépôt à vue et à terme fixe, } aux meilleures conditions.
sur Carnets d'épargne, avec ou sans tirelire, }

Tirelires gratuites pour dépôts à partir de 3 fr.

Les versements peuvent se faire sur son compte de chèques
postaux N° 11a 49, dans tous les bureaux de poste.